

relatif au budget de l'Etat pour l'année 2026

du 17 décembre 2025

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Le budget des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat pour l'année 2026 est adopté conformément au tableau annexé.

Art. 2

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui n'est pas sujet au référendum.

² Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2026.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 17 décembre 2025.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand
Conseil:

S. Montangero

I. Santucci

Annexes**1. Sommaire**

Date de publication : 23 décembre 2025